



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

AQRP - ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES RETRAITE(E)S DES
SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

[XML/RSS](#) > [TELL A FRIEND](#) > [PRINTER FRIENDLY](#) > [SUBSCRIBE TO PORTFOLIO E-MAIL](#)



A l'attention du directeur de l'information:

Les retraités bâillonnés à l'assemblée nationale: Les dix questions des retraités de l'Etat au Comité sur l'indexation

QUEBEC, le 30 sept. 2008 /CNW Telbec/ - Alors que l'audition des membres du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite se tient aujourd'hui en l'absence des principales associations de retraités de l'Etat, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a dévoilé les dix questions qu'elle aurait posées si elle avait été invitée à participer aux travaux de la commission parlementaire. Cette annonce a eu lieu en présence de retraités représentant toutes les régions du Québec. "Les parlementaires des trois partis représentés à l'Assemblée nationale doivent annoncer sans délai la date de la consultation élargie de l'ensemble des associations de retraités des secteurs public et parapublic qu'ils se sont engagés à tenir. C'est uniquement en permettant une discussion franche et ouverte que nous pourrons mettre un terme à la campagne de dénigrement que le gouvernement mène sur le dos des retraités", a déclaré Mme Madelaine Michaud, présidente de l'AQRP.

Voici les dix questions des retraités de l'Etat aux membres du Comité sur l'indexation :

<<

1. Pourquoi le Comité n'a-t-il pas inclus dans son rapport final la perte de pouvoir d'achat exprimée en dollars, qui s'évalue à environ 2 milliards de dollars pour les quelque 187 000 personnes des secteurs public et parapublic ayant pris leur retraite entre 1983 et 2006, comme l'ont demandé les retraités à de nombreuses reprises ?
2. Les membres du Comité reconnaissent-ils que, selon son Plan budgétaire 2008-2009, le gouvernement est en avance de plus de 8 milliards de dollars sur les prévisions de capitalisation de ses obligations à l'égard des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, et que le financement de la portion de l'employeur de la correction de la désindexation réclamée par les retraités aurait donc un effet quasiment nul sur l'atteinte des objectifs du gouvernement ?
3. Les membres du Comité reconnaissent-ils qu'une part importante du surplus de 6 milliards accumulé dans la caisse du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) appartient aux retraités, et pourrait donc servir à financer la portion des participants de la correction de la désindexation réclamée par les retraités ?
4. Pourquoi le Comité a-t-il refusé de préciser que le coût de la correction immédiate demandée par les retraités, soit au moins 50 % de l'inflation pour toutes les années de service depuis 1982,

équivalent, pour la portion qui bénéficiera seulement aux retraités actuels, à une moyenne de moins de 12 millions par année durant environ 60 ans ?

5. Combien le Conseil du trésor a-t-il dépensé pour faire réaliser les études du Cirano et de Mercer afin de dénigrer et banaliser la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic ?
6. Les membres du Comité reconnaissent-ils que, contrairement à ce que laisse entendre le rapport du Cirano, les données pertinentes les plus récentes de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) montrent que la situation financière des retraités de l'Etat est comparable à celle de l'ensemble des personnes recevant une rente d'un régime de retraite d'employeur ?
7. Les membres du Comité reconnaissent-ils que, selon le rapport de Mercer, les retraités de l'Etat au Québec disposent de la pire clause d'indexation de l'ensemble des administrations publiques examinées ?
8. Les membres du Comité estiment-ils possible qu'une personne membre du Comité soit indépendante du gouvernement si son employeur bénéficie au même moment d'un contrat gouvernemental sur le thème des régimes de retraite et dont le client est l'un des membres représentant le gouvernement sur le même Comité ?
9. Les membres du Comité représentant le gouvernement peuvent-ils confirmer que des discussions ont lieu actuellement avec le milieu syndical, notamment sur la question de la retraite, alors que le Commissaire au lobbying examine justement la légalité de ces discussions ?
10. Les membres du Comité reconnaissent-ils que les représentants des retraités ont été traités de façon incorrecte durant les travaux du Comité, ensevelis sous des milliers de pages de documentation technique, sans possibilité d'être accompagnés d'experts ou de conseillers, constamment sous la pression des autres membres du Comité et dans des conditions logistiques déplorable, ce qui a notamment mené au désistement d'au moins un des membres représentant les retraités en cours de route ?

>>

Depuis 2006, les principales associations de retraités de l'Etat réclament la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000, soit au moins 50 % de l'inflation. En effet, les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 subissent, pour ces années de service, une perte de pouvoir d'achat plus rapide et plus importante que pour les années de service accomplies depuis 2000 par l'ensemble des employés du gouvernement.

Fondée en 1968 et comptant plus de 23 000 membres, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) est la principale association indépendante représentant l'ensemble des retraités des secteurs public et parapublic au Québec.

Renseignements: Mathieu Santerre, (418) 928-2608,
communication@aqrp.qc.ca; Source: AQRP